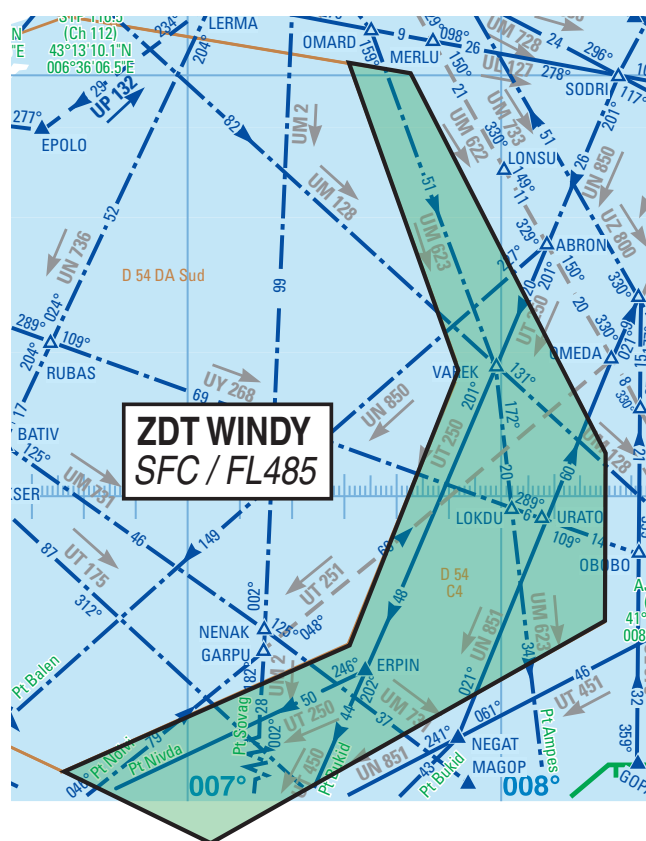
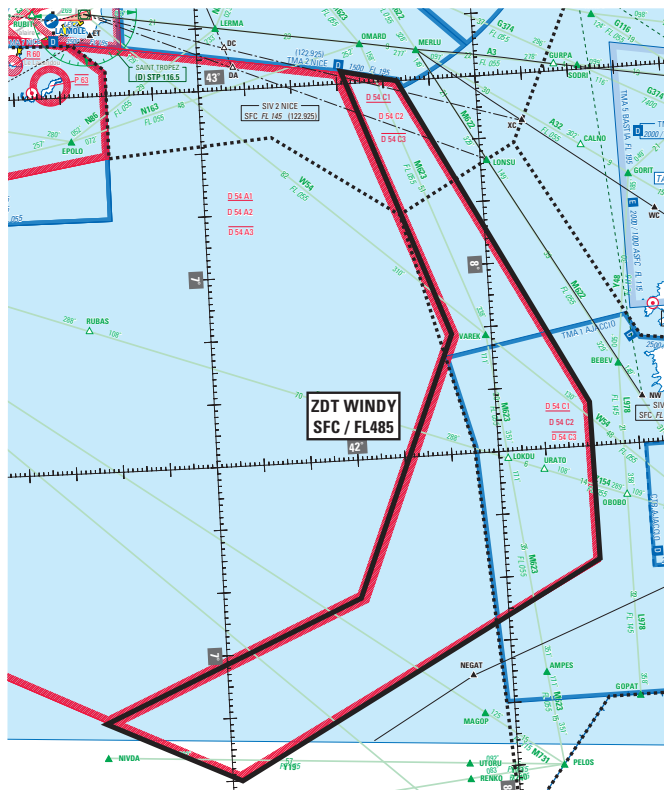


Objet : Création d'une zone dangereuse temporaire (ZDT) pour l'exercice EXOCET 2017

En vigueur : le 31 mai 2017

Lieu : UIR : France – FIR : Marseille LFMM



ACTIVITÉ

Exercice national comprenant des vols de basse, moyenne et haute altitude ainsi que des opérations de ravitaillement, d'interceptions et de détection mettant en œuvre des chasseurs, des hélicoptères, des avions de patrouille maritime, avions de guet aérien et de ravitaillement.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

2030-2230

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

MARSEILLE INFO : 120.550 MHz
NICE INFO : 122.925 MHz / 120.850 MHz
FANNY CTL : 127.975 MHz / 376.675 MHz
MARINA (Centre de Détection et de CTL MIL Mont de Marsan) : 143.550 MHz / 317.500 MHz
RAKI (Centre de Détection et de CTL MIL Cinq Mars la Pile) : 143.550 MHz / 317.500 MHz

GESTIONNAIRE

CCMAR (Centre de Coordination et de CTL Marine) Méditerranée.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM, se conformer aux instructions des organismes habituels de la circulation aérienne.

L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans cette zone. En conséquence, pendant les créneaux d'activité, il est fortement recommandé d'éviter de pénétrer dans cette zone.

STATUT

Zone dangereuse temporaire qui coexiste avec les espaces aériens.

SUP AIP N° 099/17**SERVICES RENDUS**

CAM: Les services de la CAM sont rendus dans la ZDT par les organismes défense gestionnaires.

CAG: Dans les parties de ZDT qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZDT WINDY**

43°02'00"N-007°31'00"E
43°00'00"N-007°43'00"E
42°07'00"N-008°20'00"E
41°42'00"N-008°20'00"E
41°10'00"N-007°02'00"E
41°20'00"N-006°34'00"E
41°38'00"N-007°29'00"E
42°19'00"N-007°52'00"E
43°02'00"N-007°31'00"E

SFC / FL485

DISPOSITIONS PARTICULIERES

- Des activités complémentaires à celles indiquées en ZDT sont programmées dans les espaces aériens suivants :
LF-D 54 A1/A2/A3/A4-D 54 DA Nord/D 54 DA Sud.

- Les TSA 44 C1, TSA 44 C2, TSA 44 D1 ou TSA 44 D2 ne pourront être utilisées durant l'activation de la ZDT WINDY.

- L'activation de la ZDT WINDY n'est pas autorisée le 31 mai 2017, en cas de report de l'exercice BELOTE 2017-02 (SUP AIP 097/17), prévu le 30 mai 2017.

ORGANISMES A CONTACTER**Avant l'exercice**

- ALFAN/ENT/LAS :
Téléphone : 04 22 42 05 39

Pendant l'exercice

- Bureau opération Frégate FORBIN 04 94 02 24 25 (H24)
- Frégate Anti-aérienne FORBIN – Officier de quart-opérations :
Téléphone : 04.94.02.06.23 / 04.94.02.06.24
- Centre de Coordination et de Contrôle Marine en Méditerranée (CCMAR
MED) : 04.22.42.89.17